

*-Le mot du conseil-*

9 octobre 2008,

Déjà sept mois que la nouvelle équipe que vous avez mise en place travaille au quotidien à l'administration de la municipalité.

Une réunion hebdomadaire permet à chaque conseiller de se tenir informé et surtout de participer pleinement à la gestion de la commune.

Ce bulletin municipal vous rend compte de ce qui s'est fait ou se prépare.

Pour être informé(e), à la source et non par des on-dit : lisez ces lignes, venez assister aux conseils municipaux et rencontrez nous souvent.

**SOMMAIRE**

*Le mot du conseil*----- page 1  
*Adresses Internet*-----1  
*Compte-rendu des conseils* ----- 2-5  
*Listes électorales*-----5  
*Personnes vulnérables*----- 6

*Recensement*-----6  
*Redevance ski de fond*-----7  
*Bus à 1€*-----8  
*Sécurité routière*-----9  
*Civisme, Chronique du tri* -----10

**Des adresses sur la toile**

<http://mont-louis.net/>

<http://www.montdauphin.com/>

<http://www.villefranchedeconflent.com/>

<http://www.insee.fr>

Accéder à « bases de données » pour tout ce qui concerne les recensements

Sinon dans un moteur de recherche comme Google taper « INSEE+Mont-Louis» , négliger Mont-louis sur Loire et vous avez immédiatement la statistique sur Mont-louis (66)

On peut également taper Mont-louis +66 (pour éviter les autres Mont-louis dans le moteur de recherche de l'INSEE (en haut à droite sur la page d'accueil)

<http://www.sydetom66.com/>

choisir dans le bandeau haut « communication » puis à droite « documents à télécharger » vous y trouverez des guides de tri

<http://www.securiteroutiere.gouv.fr/>

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 04 septembre 2008**

**PRESENTS :** J-M. LARMET – R. RAYNAUD – A. MARTOS N. PRUNETA – P. BERGES- Mesdames COURIVAUD C – THERY D. - JAOL D. - GUILLE C.

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :** L. BRUANT à J-M LARMET – H. TAURINYA à P. BERGES.

#### **1. Plan de Gestion (Actions)**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la réunion du comité de pilotage du Parc Naturel Régional du 24 septembre 2008 au sujet des actions à mener pour 2009 pour l'application du plan de gestion de la commune.

4 fiches actions ont été déposées à savoir : le fonctionnement de la Régie Tourisme et Patrimoine, les défenses extérieures, les réseaux EP et EU, le réseau Pluvial.

Le dossier important des Remparts est déposé par la Communauté de Communes.

Décision : Adopté à l'unanimité

#### **2. Baux communaux (Hubert et Lestourneaud)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en commission de travaux, il a été décidé de louer à Monsieur Lestourneaud Marcel l'ancien local du 1<sup>er</sup> étage de l'Ex Hôtel des Pyrénées pour y créer une activité de Kinésithérapie pour un montant de 300 € mensuel hors charges à compter du 01.09.2008.

D'autre part, Mlle Hubert Florence a quitté son logement du 2<sup>ème</sup> étage à compter du 31 juillet 2008 et il s'agit de lui restituer la caution. Sachant qu'il a été nécessaire de nettoyer le logement et d'effectuer quelques menues réparations avant que le nouveau locataire prenne le local, Mr le Maire demande à l'assemblée de retenir la somme de 60 euros.

Décision :

- Accepte et entérine la décision de la commission de travaux et fixe le loyer du local de Kinésithérapie à 300 € mensuel à compter du 01.09.2008

- Accepte la retenue de 60 € sur le montant de la caution à restituer à Mlle Hubert.

#### **3. Four Solaire Développement**

Monsieur le Maire indique que la société Four Solaire Développement n'a pas respecté en totalité les clauses de son bail. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le mettre en demeure pour non assurance bris de machine et non paiement des loyers et demande de régulariser la situation sous 7 jours sinon la commune procèdera à son éviction.

Décision : Adopté par 9 voix Pour et 1 Abstention (L. Bruant)

P. Bergès indique qu'il est d'accord pour la mise en demeure du non-paiement des loyers et du défaut d'assurance bris de machine mais qu'il n'est pas d'accord à son éviction et à la reprise par la commune.

#### **4. Caravaneige**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la fermeture du caravaneige sur le bastion de la Têt.

Décision : Adopté par 8 voix Pour et 1 Abstention (P. Bergès)

Les procurations ne se prononcent pas.

P. Bergès indique qu'il y a des personnes qui viennent régulièrement toute l'année et qu'on pourrait leur trouver un autre emplacement. C'est lui qui s'en chargera.

#### **5. Travaux Réseaux**

Le 1<sup>er</sup> septembre, reprise des travaux Rue du Général Meunier TC N°01

Les réunions de chantier sont prévues tous les vendredis, il faut déterminer une heure précise.

Le SI AEPA demandera au Génie de créer un pluvial vers la Têt afin de limiter les flux vers la rue du Foirail (travaux prévus dans la TC 2).

## QUESTIONS DIVERSES

### 6. Stationnement-Circulation

Le Maire propose la création d'une commission stationnement-circulation comme prévu dans le Plan de Gestion chargée d'étudier des modes de gestion, contact avec des entreprises .....

Membres : JM LARMET - R. RAYNAUD - D. JAOUÏ - N. PRUNETTA - A. MARTOS - P. BERGES. Le reste du conseil municipal n'est pas exclu de cette commission.

### 7. Sentiers de Randonnées

Le Maire demande à l'assemblée de prendre la délibération de la Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent quant à l'entretien des sentiers de randonnées, sentiers équestre, VTT.

Décision : Adopté à l'unanimité

## **EXTRAITS DU CONSEIL DE REGIE DU TOURISME ET DU PATRIMOINE**

*Séance du 04 septembre 2008*

**PRESENTS : J-M. LARMET – R. RAYNAUD – A. MARTOS N. PRUNETTA – P. BERGES - Mesdames COURIVAUD C. – THERY D. - JAOUÏ D. - GUILLE C.**

**Syndicat d'Initiative : LARMET C.**

**Amis de Mont-Louis : RAYNAUD D.**

**Association Tosta Fort i Blega d'Hora : ORLIAC J-P.**

**PROCURATIONS : L. BRUANT à J-M LARMET – H. TAURINYA à P. BERGES.**

**ABSENTS : Association des Commerçants - CNEC-CSA section Patrimoine - Club de Pétanque.**

### 8. **Bilan de la fréquentation :**

a. Indice de fréquentation en baisse en juillet et août sur le département (taux estimé de fréquentation : 61 %).

b. Nombre de visiteurs en hausse sur Mont-Louis :

187 000	199 000	167 190 au 31/08/2008 (2006)
(2007)	(2008)	

Camping : progression de 8 %

### 9. **Bilan des animations :**

Bon déroulement des animations organisées tant par la municipalité que par les Amis de Mont-Louis. Feux de la Saint-Jean, vide-grenier, exposition Math en Jeans, portes ouvertes CNEC, Lundis Musicaux, chorale, expositions peinture et concours photos, conférences, randonnées, déplacement Quérigut, 14 Juillet sardinade, ateliers Bastion, journée commerciale, Reconstitution Historique et feux d'artifice, foire potiers, Cobla Saint-Louis, marché terroir, marchés des jeudis de qualité grâce à Mauricette Torrent.

Au niveau de l'exposition « vêtements anciens » par les Amis de Mont-Louis, demande est faite d'envisager la pose d'une alarme au puits de la ville et un renforcement de la porte d'entrée, qui permettrait une réalisation supérieure.

Le cross du 20 juillet légèrement déficitaire cette année (90 €).

### 10. **Préparation saison 2009 :**

Reprise des activités principales de l'été 2008.

La commission « RH » (Reconstitution Historique) se réunira le jeudi 11 septembre à 18 H 30 pour décider de ce qui sera possible de faire pour l'été 2009.

## *Extraits du CONSEIL MUNICIPAL*

### *Séance du 02 octobre 2008*

**PRESENTS** : LARMET J-M. – RAYNAUD R. – MARTOS A. – GUILLE C. – THERY D. – COURIVAUD C. – PRUNETA N. – BERGES P. – JAOUËL D. – BRUANT L.

**PROCURATIONS** : TAURINYA H. à BERGES P.

#### **1 Modification des statuts de la Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent.**

La Communauté de Communes Capcir Haut-Conflent souhaite modifier ses statuts et intégrer dans les compétences optionnelles au paragraphe de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement de la filière bois, le broyage, la valorisation et la commercialisation des bois déchiquetés.

Décision : ADOPTE à l'unanimité.

#### **2 Prix de l'électricité.**

Depuis le 15 août 2008, l'EDF a augmenté le prix de l'électricité au niveau national. Il serait souhaitable que la Régie Electrique répercute cette augmentation dès la prochaine facture pour les abonnés de Mont-Louis.

Décision : ADOPTE à l'unanimité.

#### **3 Marché Mapa cimetière.**

La Société Elabor a répondu à la procédure de consultation de mise en conformité du cimetière au niveau géographique, administratif et juridique. Il s'agit de faire un inventaire de l'existant comprenant la digitalisation du plan, sa numérotation, le type de sépulture, les registres des inhumés numérique, la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, l'encadrement juridique et le relevage des sépultures.

Décision : ADOPTE à l'unanimité pour la mise en conformité par la Société Elabor.

*[Rappel : conseil du 16 juillet Désormais les concessions seront attribuées pour 30 ans avec possibilité de renouvellement après demande des intéressés. Le prix sera fixé ultérieurement.]*

#### **4 Questions diverses.**

- Compte-rendu des réunions SIAEPA, SIST et Syndicat des Abattoirs.
- 

➤ **Bibliothèque** : Diane Théry souhaiterait des « bonnes volontés » pour une aide au fonctionnement de la bibliothèque.

- Le nouveau kinésithérapeute, Monsieur Lestourneaud compte ouvrir son cabinet situé boulevard Vauban à compter de la semaine 41, de 18 H à 21 H dans un premier temps.
- Les conteneurs d'ordures ménagères sont répartis différemment sur la cité (école, gendarmerie, rue Adjudant Mermet-Meillon, rue Victor Hugo, boulevard Vauban côté boulangerie, rue Révolution Française, parking extérieur à côté du tri sélectif).

### *Conseils de la communauté de communes*

*Le conseil de la communauté de communes s'est réuni le 21 juillet 2008*

*ci-dessous extraits des décisions validées par le conseil de la communauté de communes*

**Projets à réaliser en 2009 (fiches contrat de pays)**

Développement économique

Diversifier les activités hiver complémentaires au ski alpin  
Créer la ZAE en Capcir (8 entreprises et une usine d'embouteillage)

Entretien et mise en valeur du patrimoine

Restauration des remparts de Mont-Louis

Mise en en état du patrimoine vernaculaire (ponts « romains » du galbe, « château » de Puyvalador, tour de Creu\* (\*écroulée par la suite)

***Pole touristique 2008/2013***

Quelques unes des actions retenues dans ce programme

- ✓ Amélioration des sites nordiques et des équipements annexes des stations alpines.
- ✓ Développement de l'habitat saisonnier
- ✓ Aide aux communes pour aménager et embellir les espaces publics
- ✓ Amélioration de la circulation et du stationnement dans les villages
- ✓ Opérations de réhabilitation de l'habitat de loisir
- ✓ Création d'une image entraînant du territoire, promotion signalétique (selon un cahier des charges du PNR)
- ✓ Création d'une signalétique touristique cohérente et performante
- ✓ Création d'une animation événementielle autour de la culture locale catalane ou tout autre pole d'intérêt (exemple Mont-louis et son histoire)
- ✓ Mise en place d'un plan de formation des acteurs locaux
- ✓ Mise en place de réserves foncières en vue de la création de lits (tourisme)

Délégation à la communauté de communes de la maîtrise d'ouvrage pour la création de 2 retenues collinaires pour alimenter en eau les canons à neige de Saint pierre et Eyne

Demande de subvention au conseil général pour l'alimentation en eau du refuge des Camporeils (autofinancement 20% soit 3250€)

Dans le cadre des actions de promotion du territoire un véhicule est nécessaire (pour aller aux salons)  
Le véhicule précédemment disponible ayant été affecté pour l'entretien des communes de Caudiès, Railleu et Planès décision est prise de l'achat d'un véhicule d'occasion (coût : 8500€)

**Rappel :** tous les ans la comm-comm édite un document d'appel édité à 20 000 exemplaires et diffusé dans les foires et salons

Les tarifs des encarts publicitaires insérés dans ce document sont fixés comme suit :

Gîtes et meublés labellisés : 80 € gîte , 15€ les autres

Gîtes et meublés non labellisés : 100 € gîte , 20€ les autres

Hôtels, centres de vacances et sites touristiques de 290€ à 570€ (selon taille de l'encart)

Gîtes d'étape, chambres d'hôtes, camping, refuges 1/12 page :160€

Signature d'une motion contestant les analyses et conclusions qui figurent dans la lettre de mission de Madame la secrétaire d'état à l'inspection générale de l'environnement au sujet de l'utilisation de l'eau pour la neige de culture.

***Important-à bien noter***

**La période de révision des listes électorales court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.**

Les nouveaux résidents peuvent s'inscrire en mairie.

## Registre nominatif des personnes isolées

Les personnes âgées, handicapées, isolées peuvent se faire inscrire sur ce registre disponible en mairie. Cette inscription permet en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (exemple : canicule ou grands froids) de permettre une intervention ciblée des services sociaux.

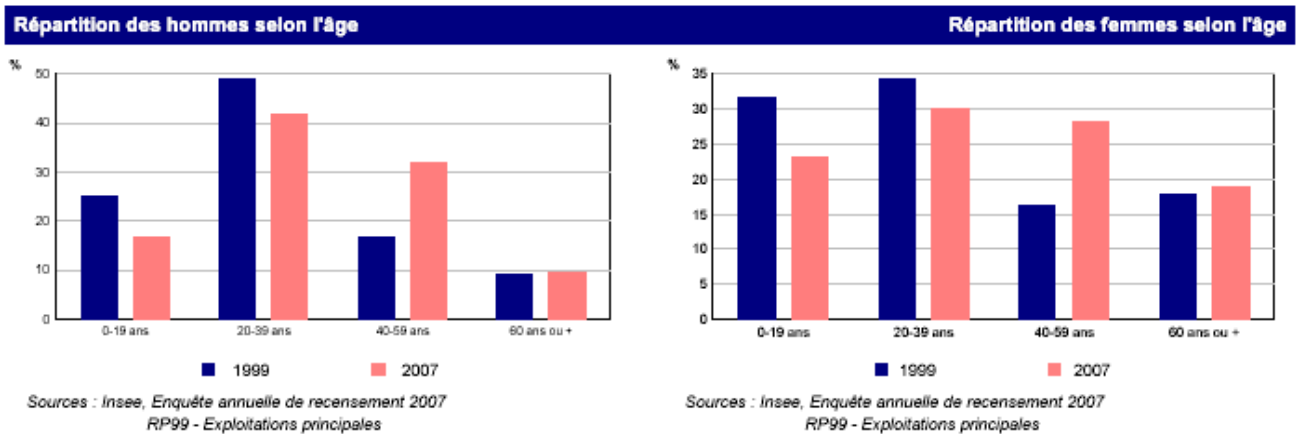
Ne manquez pas de vous inscrire ou d'inciter vos proches à s'inscrire

## On parle de nous : recensement

Les résultats du recensement de 2007 sont disponibles.

Ils font apparaître une augmentation de population entre 1999 et 2007 de 12 personnes.

La structure en âge de la population a un peu changé faisant apparaître une diminution des 0-19ans et 20-29ans et corrélativement une augmentation de la tranche 40-59ans.



La population active est de 62,7% contre 50% en 1999.

On observe une forte augmentation des ménages d'une seule personne puisque le pourcentage est passé de 34,7% en 1999 à 45,5% en 2007.

En ce qui concerne l'habitat on remarque parmi les résidences principales (50,5% des logements) la forte augmentation du nombre de propriétaires (passée de 28,6% à 38,4%)

L'ancienneté d'aménagement dans la résidence principale est de moins de 5 ans pour 44,6% des ménages et plus de 10ans pour 40,2% des ménages. Ces chiffres sont bien corrélés avec les lieux de résidences 5 ans auparavant.

On peut penser que 40% de la population est extrêmement stable.

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	275
la même région (%)	69,5
la même commune (%)	42,9
le même logement (%)	36,0
une autre région ou à l'étranger (%)	30,5

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	2007
- depuis moins de 5 ans (%)	44,6
- de 5 à 9 ans (%)	15,2
- 10 ans ou plus (%)	40,2
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	12

On peut donc faire une photographie d'un Mont-Louis un peu vieillissant avec une part de population très stable mais comportant aussi un taux de renouvellement assez important et une augmentation des actifs.

Pour les curieux l'enquête complète est accessible sur le site Internet de l'INSEE. (Adresse Internet en début de bulletin) et bien sûr éventuellement consultable en mairie.

## Qu'on se le dise !

### Redevance ski de fond : saison 2008-2009. (délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Capcir - Haut Conflent - 15 septembre 2008)

#### 1 – PISTES CONCERNEES :

Sont concernées les pistes de ski de fond, les sentiers  
Sont également concernés les muschers, pour un accès à la



raquettes et nordiques étant gratuits.  
piste spécifique de la Quillane.

#### 2 - DUREE ET TARIFS (quelques extraits, tarifs complets à la maison du Capcir))

	Adultes (+ de 25 ans au 1/11/08)	Jeunes (+ de 16 ans au 1/11/08)	Enfants (de 6 à 16 ans au 1/11/08)
Carte entrée au site	8,5	8,5	5
Pass tribu (4 adultes en semaine)	28	28	-
Pass famille (2 a + 2 enfants)	22		
Accès muscher	3		
Carte 10 entrées au site non consécutives et non nominatives	70	70	-
Redevance saison départementale (valable du 1/11/08 au 31/5/09)	90	90	-
Redevance saison Site CAPCIR (valable du 1/11/08 au 31/5/09)	75	60	-

#### 5 - EXONERATION ET REDUCTION (quelques extraits, tarifs complets à la maison du Capcir))

##### Sont exonérés de la redevance :

\* les possesseurs de titres saisons ou 6 jours départementaux (cartes à 90 € et 48 €) émis pour la perception de la redevance pour l'accès aux pistes et aux installations collectives de ski de fond par les sites ayant reçu l'agrément FRANCE SKI DE FOND dans le département des Pyrénées Orientales, à savoir les sites de FONT-ROMEY/PYRENEES 2000 et de LES ANGLES. ( COMMENTAIRE : la réciprocité joue pour les personnes achetant un forfait saison en Capcir et qui peuvent l'utiliser sur Font-Romeu, pyrénées 200 et Les Angles)

##### \* Auront droit à un titre saison gratuit sur le site Capcir, délivré par la Communauté de Communes :

1/ les enfants des écoles primaires de Mont-Louis, La Cabanasse, St-Pierre-dels-Forcats, La Llagonne et Fontpédrouse, sur présentation d'un titre de transport ou d'un justificatif de l'école.

2/ les enfants du regroupement pédagogique primaire du Capcir, sur présentation de la carte multi-loisirs.

3/ les enfants résidants sur la Communauté de Communes, sur présentation d'une attestation de résidence délivrée par la mairie concernée.

4/ les personnes de plus de 70 ans sur présentation de leur taxe d'habitation acquittée sur une des communes de la Communauté de Communes.

5/ Personnes à mobilité réduite (forfaits journées ou 6j) :

- si la personne est seule : pas de gratuité
- si la personne nécessite un accompagnateur, ½ tarif pour les 2 personnes.
- s'il s'agit d'un groupe d'au moins 8 handicapés : accompagnateurs gratuits (dans la limite de 1 par handicapé) :
- handicapés à ½ tarif.

**Carte site Capcir et Pyrénées-Orientales à -15 %  
si achat avant le 23 novembre 2008 :  
76,5 € pour la carte Pyrénées-Orientales  
64 € pour la carte Capcir.**

**Tarif journée à – 50 % le mercredi.**

**8 - AFFECTATION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE :**

La Communauté de Communes affecte intégralement le produit de la redevance encaissé à l'entretien et à l'extension des pistes et installations de ski de fond et aux opérations menées par la Communauté pour assurer le développement et la promotion du ski de fond.

## Bus à 1€

A partir du 1<sup>er</sup> novembre tous les trajets effectués avec les bus du conseil général seront à 1€

Tous les détails de même que les horaires sont disponibles sur Internet

[http://www.cg66.fr/routes\\_transports/transports/index.html](http://www.cg66.fr/routes_transports/transports/index.html)

	Mont-Louis	Prades	Perpignan		Perpignan	Prades	Mont-Louis
lundi à				lundi à			
samedi	7h35	8h40	9h25	samedi	9h30	10h15	11h25
	8h45	9h50	10h40		10h45	11h40	12h45
	13h40	14h40	15h25		15h30	16h15	17h20
	14h35	15h40	16h35		16h40	17h45	18h50
dimanche	15h55	17h	????	dimanche	????	17h05	18h10

Pas de bus de Prades à Perpignan le dimanche. Beaucoup de village restent sans bus les dimanches mais on peut espérer, si la fréquentation des bus augmente, qu'il soit un jour possible d'aller par exemple faire une sortie cinéma à Perpignan le dimanche aussi ou bien une sortie restaurant sans restriction pour le conducteur de véhicule. Aux citoyens à profiter de l'offre.

## Réglementation: sécurité routière

*Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), réuni le 13 février 2008, a décidé de rendre obligatoire la présence dans tout véhicule en circulation d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation (sauf les cycles, les deux-roues motorisés, les véhicules à trois roues et quadricycles à moteur non carrossés).*



**L'entrée en vigueur de la sanction s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Dès à présent, les automobilistes sont invités à s'équiper pour les vacances d'été.**

Le non-respect de ces obligations sera passible, comme aujourd'hui en cas de non-utilisation des feux de détresse, d'une contravention de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135 €, amende minorée de 90 €).

Chaque cycliste profitera aussi de l'été pour acquérir également un gilet de sécurité dont le port sera obligatoire la nuit et hors agglomération, ou de jours dans de mauvaises conditions de visibilité, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

- **Le mode d'emploi du gilet**

**Le gilet de sécurité devra être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, de nuit comme de jour, quelles que soient les conditions de visibilité**, après l'avoir immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence. Le gilet doit être **facilement accessible par le conducteur** (dans la boîte à gants, sous le siège, dans le vide-poche, etc.).

- **Le mode d'emploi du triangle**

**Le triangle de pré-signalisation devra se trouver à bord du véhicule.** Le conducteur devra l'utiliser lorsque son véhicule immobilisé sur la chaussée constitue un danger pour la circulation. Le conducteur devra le placer sur la chaussée, après avoir revêtu un gilet de sécurité, **à une distance de 30 mètres au moins** de celui-ci ou de l'obstacle à signaler. Si le véhicule est immobilisé en sortie d'un virage, le triangle doit être installé en amont de l'entrée de ce virage.

**L'allumage des feux de détresse reste obligatoire, lorsque le véhicule en est équipé.**



**La loi n° 2003-87 du 3 février 2003, modifiant le Code de la route, a créé le délit de conduite d'un véhicule après usage de stupéfiants.**

L'article L 235-1 du Code de la route punit cette infraction de 2 ans d'emprisonnement, 4 500 euros d'amende et d'un retrait de six points du permis de conduire. S'il s'avère que la personne contrevenante se trouvait également sous l'empire d'un état alcoolique, ces peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

Le CISR a décidé d'instaurer une peine complémentaire obligatoire de confiscation du véhicule en cas de récidive de conduite sous l'influence de stupéfiants. Le juge ne pourra y déroger que par une décision spécialement motivée.

Il a été décidé de compléter l'article R 412-6 du code de la route qui précise désormais que tout conducteur doit « à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ». Cette décision s'inscrit dans une série cohérente de mesures décidées lors du dernier Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 afin de renforcer la sécurité des usagers vulnérables.



### Les nouvelles zones pour une circulation apaisée en agglomération

**Le comité interministériel de la Sécurité routière (CISR) réuni le 13 février 2008 a décidé d'introduire dans le Code de la route le concept de « zone de rencontre ».**

Dans une zone de rencontre, la priorité est donnée aux piétons qui n'ont pas l'obligation de circuler sur les trottoirs et la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h.

La zone de rencontre pourra être envisagée dans les secteurs où les flux piétons sont importants, mais où il est impossible de s'affranchir totalement du trafic motorisé.

Un panneau de signalisation « zone de rencontre » sera prochainement ajouté à la réglementation.

### **CARTON ROUGE : Déjections canines**

Les promenades de chiens errants se poursuivent et les dépôts malodorants, dégoûtants, consternants s'amoncellent sur les trottoirs.

Au moyen âge d'aucuns utilisaient la rue comme toilette publique et jetaient les pots de chambre par les fenêtres. Sommes nous si éloignés de ce temps là ?

Il est rappelé aux propriétaires que les animaux ne doivent pas divaguer dans les rues. Les sorties des chiens doivent se faire en compagnie du propriétaire et les déjections doivent être ramassées par les propriétaires. Nous n'avons pas les moyens d'investir des motos crottes

## Petite chronique du tri : Monstres

**PRINCIPE :** Chacun doit porter ses encombrants à la déchetterie.

La mairie n'a pas d'obligation de ramassage, néanmoins un service de ramassage des très gros encombrants est possible 3 ou 4 fois par an sur des dates précises fixées par la mairie.

**En aucun cas les encombrants ne doivent être déposés dans la rue sans accord préalable sur le ramassage.**

**RAPPEL :** les cartons, les gravats, les ferrailles, les déchets verts, les déchets toxiques doivent être portés à la déchetterie

Utilisez les containers extérieurs pour les verres, les papiers, les cartonnettes et emballages divers

N'oubliez pas de venir retirer votre carte pour la déchetterie à la mairie.  
(déchetterie route de Font-Romeu ouverture mardi à samedi 9h-12h et 14h-17h)

